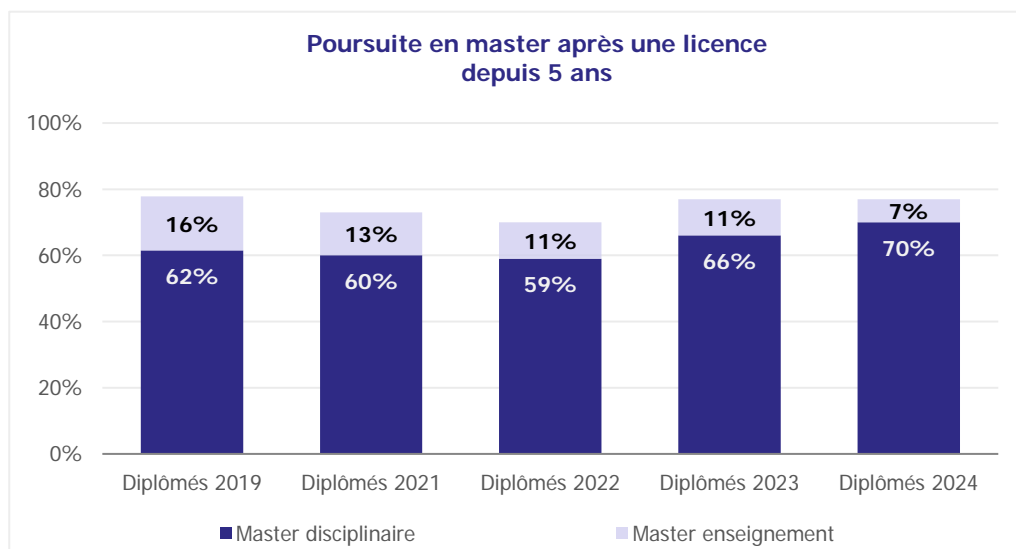
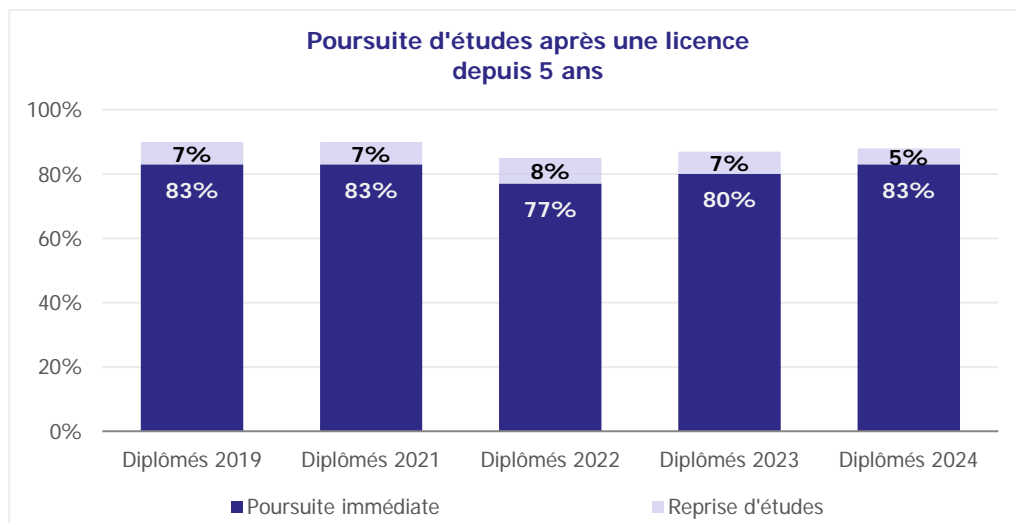


Parcours d'études après une licence



Après l'obtention de leur licence en 2024, près de neuf étudiants sur dix ont poursuivi immédiatement leurs études. Ce taux, plus élevé que pour la promotion précédente, confirme la tendance à la hausse observée ces dernières années. Ainsi, la poursuite immédiate après la licence retrouve son niveau maximum depuis cinq ans.

Les trois quarts des poursuites d'études se font en master, le plus souvent en master disciplinaire, et pour 61 % d'entre eux, à l'Université Gustave Eiffel. Rapporté à l'ensemble des diplômés, ce type de poursuite d'études concerne près des deux-tiers des licenciés. La hausse observée depuis l'an dernier se confirme ; elle pourrait être corrélée au changement de système d'affectation des candidatures. En effet, en centralisant les candidatures, la nouvelle plateforme MonMaster facilite les démarches pour les candidats.

Parmi les diplômés ayant initialement interrompu leurs études après la licence, trois dixièmes se sont finalement inscrits dans une formation à la rentrée 2025. Toutefois, ces reprises d'études restent marginales et sont à leur niveau le plus faible depuis cinq ans. Finalement, l'arrêt des études pendant au moins deux ans concerne 12 % des diplômés, soit moins qu'au niveau national¹.

Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

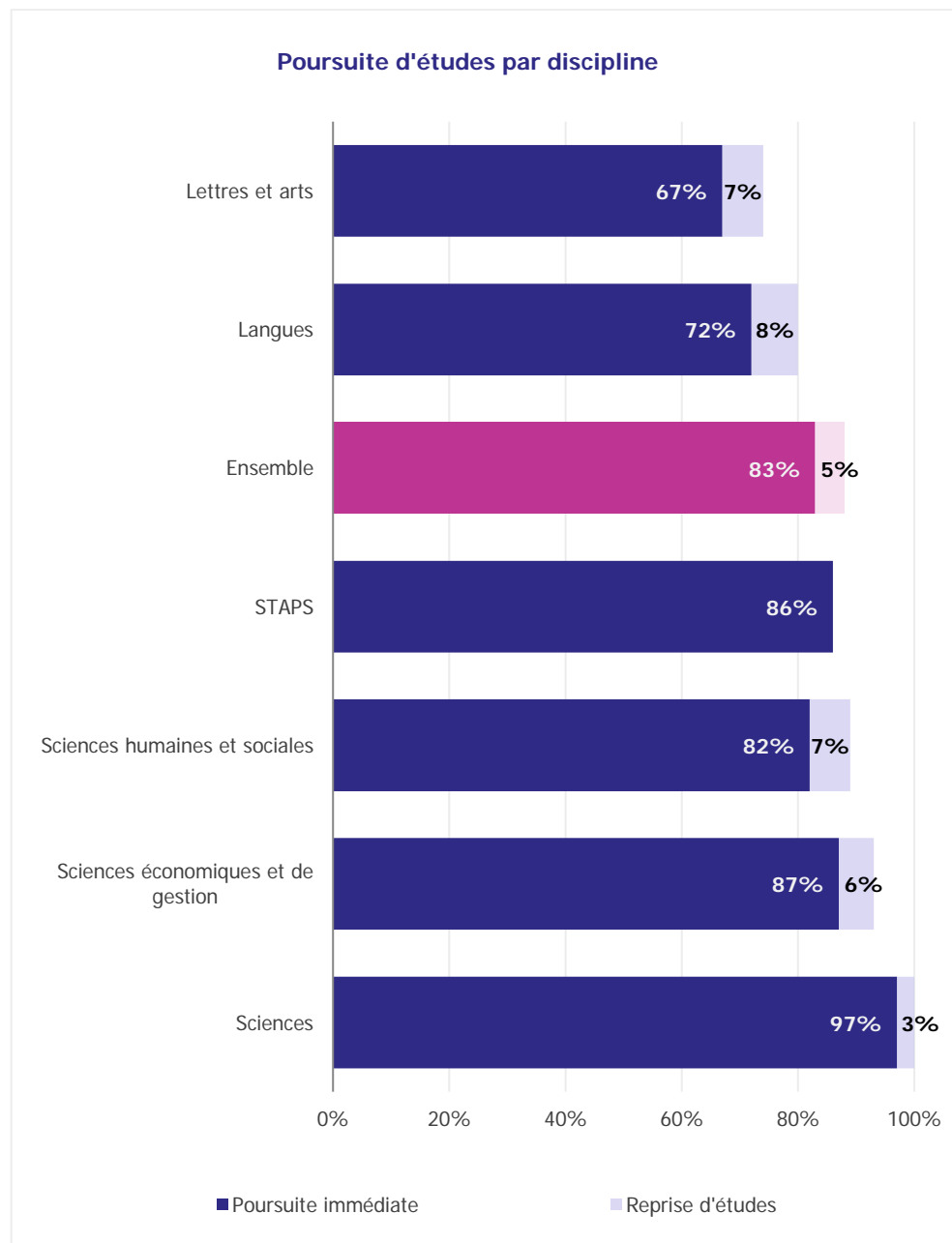
Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une année d'interruption d'études.

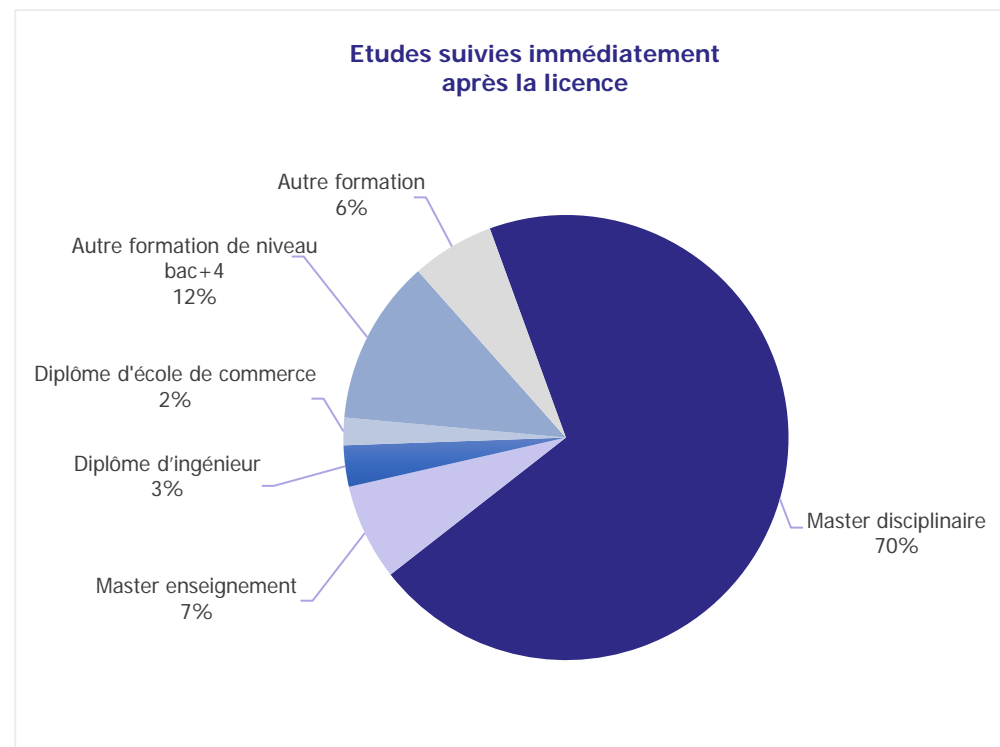
Taux de poursuite d'études en master :

Part des diplômés inscrits en master disciplinaire ou enseignement parmi les diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention de la licence.

Poursuite d'études après la licence

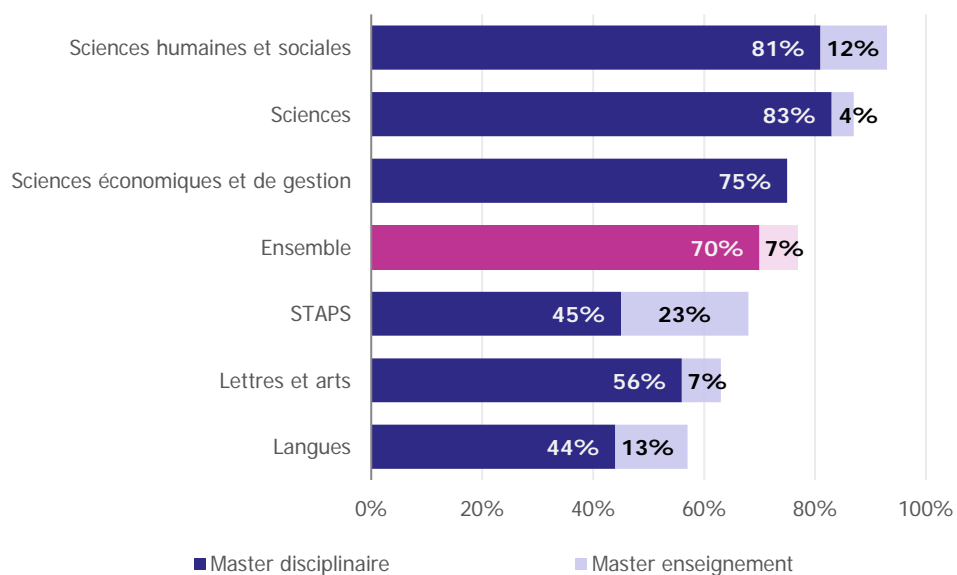


Les formations après la licence



Quelle que soit la discipline, la majorité des étudiants poursuivent leurs études après l'obtention de la licence. Ils s'orientent très majoritairement en master et le plus souvent en master disciplinaire. Parmi eux, six sur dix choisissent l'Université Gustave Eiffel. Moins d'un cinquième des poursuivants s'orientent dans des formations d'écoles spécialisées (management, communication, etc.) visant le plus souvent un diplôme de niveau bac + 5. Pour leur part, les poursuites d'études en diplôme d'école de commerce ou d'ingénieur sont rares ; elles concernent plus souvent les diplômés issus respectivement des licences économiques et des licences scientifiques.

Poursuite d'études en master par discipline



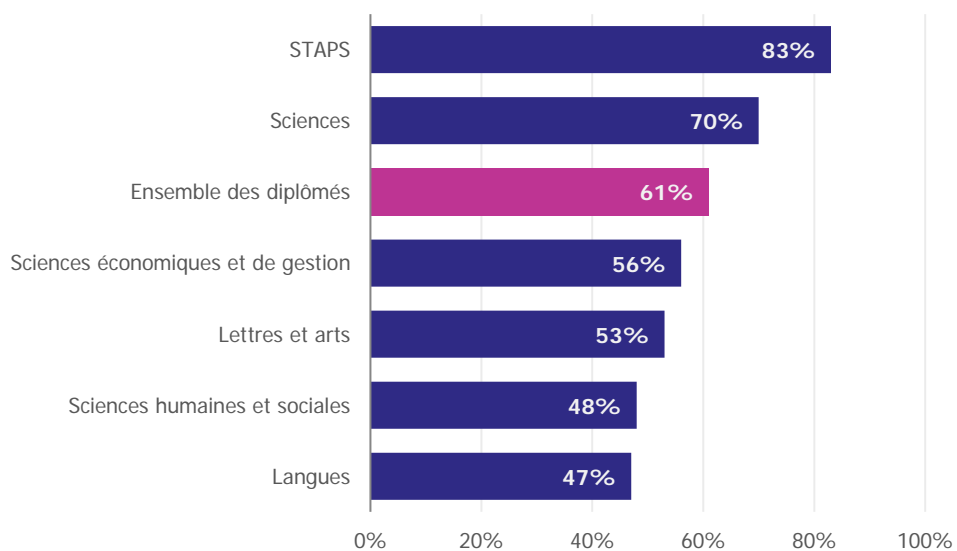
Le master est la poursuite d'études principale l'année suivant l'obtention de la licence. De plus, par rapport à l'année dernière, les diplômés s'orientent plus souvent vers ce type de poursuite (+ 3 points) et interrompent moins fréquemment leurs études (- 3 points).

En lettres et arts et en langues, les diplômés arrêtent plus souvent leurs études après la licence que dans les autres disciplines. De plus, la poursuite en master est moins fréquente que dans les autres disciplines, et ce taux décroît par rapport à la promotion précédente. En revanche, les diplômés sont nombreux à intégrer des formations spécialisées, notamment après une licence d'art ou de LEA.

En STAPS, les diplômés sont très nombreux à poursuivre immédiatement leurs études et les orientations prises sont variées. Ainsi, un tiers des poursuivants choisissent des formations spécialisées. Ceux qui s'inscrivent en master ne forment pas non plus un tout homogène puisqu'un quart des diplômés - tous issus de la même licence - intègrent un master enseignement, la part la plus élevée toute discipline confondue. Par ailleurs, c'est en STAPS que les poursuivants en master sont les plus nombreux à rester dans l'université.

Dans les autres disciplines, les poursuites d'études après la licence sont très élevées et les parcours presque tubulaires. Ainsi, en sciences, la quasi-totalité des diplômés poursuivent immédiatement leurs études, principalement en master et au sein de l'université. De plus, dans cette discipline, les poursuites d'études sont en forte hausse par rapport à l'année précédente (+ 8 points). En sciences humaines et sociales aussi, la poursuite en master est élevée, toutefois, les diplômés de cette discipline se distinguent des scientifiques par le fait de s'orienter plus fréquemment en master enseignement et de rejoindre plus souvent une autre université. Enfin, après une licence économique, les trois-quarts des diplômés poursuivent en master disciplinaire, dont un peu plus de la moitié au sein de l'établissement.

Poursuite d'études à l'Université Gustave Eiffel parmi les inscrits en master disciplinaire



Définitions

Taux de poursuite d'études à l'Université Gustave Eiffel :

Part des diplômés de licence inscrits à l'université Gustave Eiffel parmi les diplômés ayant poursuivi leurs études en master disciplinaire immédiatement après la licence.

Au total, neuf diplômés sur dix ont intégré une formation de niveau bac + 4 après la licence. Un an plus tard, 85 % d'entre eux sont passés en année supérieure, soit un taux équivalent à la promotion précédente.

Quand ils ne sont pas inscrits à un niveau bac + 5, la moitié des diplômés sont à nouveau inscrits à un niveau bac + 4, quelques diplômés se réorientent à un niveau inférieur et 44 % ne se sont pas réinscrits. Pour ces derniers, l'enquête ne nous permet pas de déterminer s'il s'agit d'un arrêt des études ou d'une année de césure, toutefois, leur non réinscription n'est pas synonyme d'échec puisqu'un quart d'entre eux avaient validé leur bac + 4.

Les taux d'inscription en bac + 5 sont relativement proches quelle que soit la discipline, excepté en lettres et arts. En particulier, les diplômés des licences d'arts ayant intégré une formation de niveau bac + 4 accèdent moins souvent à l'année supérieure. Le plus souvent, s'ils ne passent pas en année supérieure, ces diplômés arrêtent leurs études contrairement aux autres disciplines.

Par ailleurs, les reprises d'études un an après l'obtention de la licence sont rares. En effet, 5 % des diplômés s'inscrivent dans une formation après une année d'interruption. Ces derniers préparent moins souvent un master que ceux qui poursuivent immédiatement après leur licence (57 % contre 78 %). En revanche, plus du tiers d'entre eux s'orientent vers des formations d'écoles spécialisées, dans la même proportion que l'année précédente. En définitive, 77 % des diplômés de licence ont poursuivi des études deux années consécutives.

Sources et méthodologie

Sources :

- ◆ Bases de gestion administrative et pédagogique des inscrits de l'Université Gustave Eiffel : Apogée, Pégase, Aurion.
- ◆ Enquête téléphonique et électronique, 18 mois après l'obtention du diplôme.

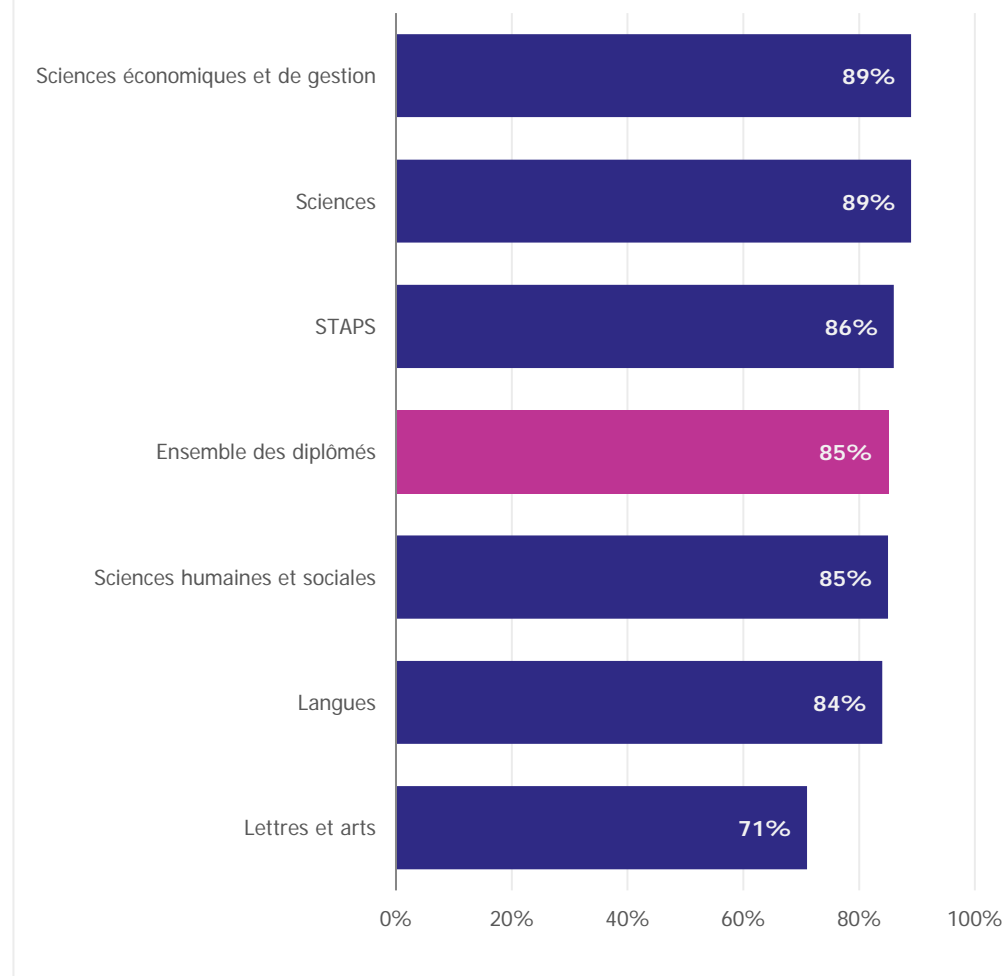
Champ : Diplômés de licence en 2024, soit 1 041 diplômés.

Taux de parcours connus : 85 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

- ◆ L'insertion est évaluée 18 mois après le diplôme pour les licenciés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 131 diplômés.
- ◆ Les statistiques ont été redressées.

Taux d'inscription en bac + 5



Définitions

Taux d'inscription en bac + 5 :

Part des inscrits dans une formation de niveau bac+5 deux années après l'obtention de la licence, parmi les inscrits en bac + 4 l'année suivant l'obtention de la licence.

L'insertion professionnelle

	Diplômés 2024
Taux de diplômés sur le marché de l'emploi	17 %
Temps d'accès à l'emploi	1,9 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	59 %
Salaire moyen à l'embauche	1 744€
Situation à 18 mois :	
Taux de chômage	21%
Taux d'emploi stable	52 %
Part des PCS cadre et profession intermédiaire	59 %
Salaire moyen à 18 mois	1 819 €

Dix-huit mois après l'obtention de la licence, 17 % des diplômés sont présents sur le marché de l'emploi avec la licence comme plus haut diplôme à faire valoir.

En matière d'accès à l'emploi et de taux de chômage, l'insertion des diplômés de licence générale est relativement proche de celle des diplômés de licence professionnelle². Néanmoins, lorsqu'ils sont en emploi, les diplômés de licence générale connaissent des conditions moins favorables, à l'instar de ce qui est observé à l'échelle nationale¹. En effet, dix-huit mois après l'obtention du diplôme, seule la moitié ont signé des contrats stables. De surcroît, la moitié des contrats à durée déterminée sont précaires (CDD de moins de 6 mois, contrat d'intérim, vacations horaires...), soit pour un cinquième des diplômés en emploi. Les temps partiels sont également fréquents (plus d'un quart des salariés). Enfin, les emplois occupés sont nombreux à relever de la PCS des employés ou des ouvriers selon la nomenclature de l'INSEE.

D'ailleurs, l'avis des diplômés en emploi va dans le sens d'une insertion peu aisée. En effet, ils se montrent très critiques quant à l'adéquation de leur emploi avec leur formation : la moitié des diplômés estiment que leur emploi ne correspond pas à leur niveau d'études ou à leur domaine de formation.

1. Le taux d'emploi salarié en France des diplômés en 2023 de licence générale à 6, 12 et 18 mois, Note flash du SIES n°18, MESRI, juillet 2025.

2. L'insertion des diplômés de licence professionnelle, Ofipe essentiel n°62, OFIPE, Université Gustave Eiffel, mai 2026.

Définitions

Taux de diplômés sur le marché de l'emploi :

Part des diplômés actifs (en emploi et en recherche d'emploi) au moment de l'enquête.

Accès au premier emploi :

- Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi.
- Part des diplômés accédant à l'emploi en 3 mois ou moins.

Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI + fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et part des PCS profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure et profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 18 mois :

Salaire net mensuel 18 mois après l'obtention du diplôme pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.